

Expertise Bâtiment et Construction

- Contenu de la Formation
- Présentation et objectifs pédagogiques
- 5 jours de formation (35 heures) en présentiel

TARIF

Tarif public par personne
et par jour : **570 € HT**

*Tarif préférentiel, partenaire,
adhérent FEDEA > nous consulter*

LIEU

FEDEA Conseil et Formation

37 rue Catherine de la Rochefoucauld
75009 Paris



Expertise Bâtiment et Construction

Public visé >> Expert en assurance dommages aux biens et responsabilités IARD (non-auto)

Prérequis : Expert justifiant au moins deux années d'expérience de terrain dans le métier et ayant, idéalement, une première approche du domaine du droit de la construction et des spécificités du bâtiment vers lesquelles il entend développer son activité.

Métier ciblé >> Expert en assurance dommages aux biens et responsabilités

L'Expert technique se doit d'accomplir, en toute indépendance et impartialité, une mission qu'il s'est vu confier afin de déterminer avec exactitude et objectivité, après un sinistre, le montant des dommages et de rechercher les causes et origines.

Moyens pédagogiques et techniques

La formation en présentiel intègre des pédagogies interactives facilitant l'ancrage des connaissances.

Elle favorise également le partage entre pairs.

Le corps enseignant est composé de professionnels reconnus, tels que : Avocat, Expert béton, Expert construction, Ingénieurs spécialisés, Expert structure.

Les pédagogies exposées sont illustrées par l'étude de cas pratiques, cas vécus et/ou simulations. Des supports de cours sont remis aux stagiaires.

Principaux objectifs

- Intégrer le régime juridique de la responsabilité des constructeurs et associer les rôles et les responsabilités de chaque intervenant de la construction,
 - Appréhender la gestion des dossiers d'expertise construction et identifier les différentes phases d'expertise et leur déroulement,
 - Se perfectionner dans les domaines techniques du béton et des constructions bois,
 - Comprendre et analyser le comportement des ouvrages au feu et déterminer les solutions de renforcement ou de réparation les mieux adaptés.
-

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques... Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Accessibilité

Chaque situation étant unique, toute personne étant en situation de handicap est invitée à se signaler par retour de mail afin qu'un accueil adapté lui soit proposé.

Expertise Bâtiment et Construction

PROGRAMME DE LA FORMATION

JOUR 1

(matin)

→ Droit et Responsabilités

- La responsabilité des Constructeurs (droit spécial) :
 - ↳ Points communs à toutes les garanties légales,
 - ↳ Responsabilité décennale,
 - ↳ Responsabilité biennale,
 - ↳ Garantie de Parfait Achèvement,
 - ↳ Garantie phonique.

- La responsabilité contractuelle de Droit commun :
 - ↳ Qui est le débiteur de la responsabilité contractuelle de droit commun ?
 - ↳ Quel est l'objet de la responsabilité contractuelle de droit commun ?
 - ↳ Quelles sont les conditions pour engager la responsabilité contractuelle de droit commun ?
 - ↳ Causes d'exonération,
 - ↳ Combinaison avec les autres régimes de responsabilité.

JOUR 1

(après-midi)

→ Normes Béton

Evolution des normes et règlements

- Norme NF EN-206/CN,
- Fascicule 65,
- Recommandations pour l'emploi des BAP (AFGC - 2008),
- Recommandations pour la prévention des risques liés à la RSI (IFSTTAR– 2017),
- Approche performancielle de la durabilité des bétons (FD P18-480 – 2025),
- Normes d'exécution : EN 13670, DTU21,
- Norme de dimensionnement : Eurocode 2.

→ Les Bétons

Bétons modernes

- les constituants particuliers,
- la durabilité,
- le BHP (Béton à Hautes Performances),
- le BAP (Béton Auto-Plaçant),
- le BFUP (Béton Fibré à Ultra-hautes Performances).

Expertise Bâtiment et Construction

JOUR 2

→ Expertise Construction – DO / RCD / RCC

- Droit de la responsabilité ;
- Loi du 4 janvier 1978 ;
- Intervenants,
- Clauses,
- Mission de l'Expert Construction,
- 1792 Analyse Dommage,
- Travaux sur existants,
- Comparatif assurance Responsabilité Ouvrage,
- Pathologie du bâtiment.

JOUR 3

- Etat des lieux de la construction bois – évolution du matériau
- Les différentes techniques constructives -> choix de la technique en fonction de la nature du projet
- La réglementation (D.T.U, Eurocodes, Avis techniques...)
- Durabilité des ouvrages bois
- Comportement des ouvrages bois en situation d'incendie
- Exemples de sinistres : les cas fréquemment rencontrés et leurs origines
- Techniques de réparation – confortement
- Exemples
- Echanges avec participants

JOUR 4

→ Règlement incendie sur les bâtiments

→ Réparation et renforcement des structures après incendie

→ Ouvrage en béton

- Généralités,
- Réparations et renforcement,
- Cas vécus – expériences.

→ Béton et maçonnerie

→ Ouvrage en métal

→ Réparation et renforcement des fondations

→ Etanchéité garde-corps, joints de dilatation...